

L'Adresse—M. Trudeau

Baldwin), je propose que soit ajouté ce qui suit à l'Adresse:

Nous affirmons en toute déférence à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence n'ont pas la confiance de la Chambre.

[Français]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord vous dire mon vif plaisir de vous trouver au fauteuil et de voir que vous avez accepté la contrainte que vos collègues de la Chambre vous ont imposée de présider à leurs débats. Chacun se plaît à prévoir que cette session connaîtra des jours tumultueux, et je pense que chacun doit se féliciter de vous trouver à votre place, monsieur l'Orateur. Vous avez, dans le passé, donné maintes fois la preuve d'une très haute compétence à présider nos débats.

Je voudrais également dire qu'un des plaisirs—qui n'ont pas été tellement nombreux d'ailleurs—qui nous ont été révélés par l'élection a été de constater la qualité et la compétence des députés élus. Quant à moi, quand j'ai entendu, vendredi, les discours des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, je me suis félicité, en tant que chef du parti libéral, de voir que nos rangs s'étaient enrichis de deux hommes jeunes, semblables sous plusieurs aspects: ils sont tous deux mariés et pères de deux enfants, ils ont tous deux une formation juridique, ils ont tous deux travaillé pour la communauté en général, et pour leurs circonscriptions en particulier. Et en tant que chef du parti libéral, j'étais particulièrement reconnaissant de voir que ces deux hommes avaient un autre point en commun: ils sont tous deux membres d'une minorité linguistique dans la province dont ils sont originaires, ils ont tous deux maîtrisé les deux langues officielles, au point de les parler avec beaucoup d'élégance et d'à propos. L'honorable député de Nipissing (M. Blais) et l'honorable député de Lachine (M. Blaker) nous ont tous deux appelé par leur présence dans cette enceinte à quel point le Canada est riche de personnalités diverses, et à quel point il est favorisé de pouvoir accueillir dans son Parlement des hommes d'une telle qualité et qui sont prêts à travailler pour la cause du pays.

Monsieur le président, l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) a bien voulu rappeler, au début de ses remarques, que j'avais entrepris la dernière campagne électorale en proposant aux électeurs du Canada une forme de dialogue entre le peuple et les candidats, dialogue qui nous permettrait de nous interroger les uns les autres, d'apprendre les uns des autres quels étaient nos projets, nos aspirations, nos rêves, nos succès et nos insuccès, dialogue aussi sur lequel je me proposais de réfléchir avec mes collègues à la suite des élections générales, afin d'essayer de jauger d'un peu plus près la sorte de Canada que le peuple canadien voudrait voir au cours des années 70 et la sorte de gouvernement qu'il espérait se donner pour diriger ses destinées.

Le 30 octobre nous a enseigné plusieurs leçons, dont certaines étaient agréables, d'autres moins. Je pense qu'il faut dire, en toute humilité, que la première leçon que nous devons en tirer, en tant que gouvernement, c'est que la population n'était pas satisfaite de notre administration. C'est une leçon que nous avons acceptée avec l'humilité dont nous pouvions faire preuve. Cette leçon a été suivie d'une seconde, et je suggère que les honorables députés de l'opposition—dont quelques-uns font entendre des grognements—devraient également l'accepter avec humilité: c'est que la population canadienne, si elle n'a

[L'hon. M. Stanfield.]

pas indiqué une faveur enthousiaste pour notre parti, a indiqué qu'elle ne préférerait aucun autre parti pour diriger les destinées du pays.

Monsieur le président, on sait que notre parti, quoiqu'il ait perdu beaucoup de sièges, détient encore une pluralité de sièges au Parlement et a obtenu une pluralité des votes aux dernières élections. Et en écoutant le discours du chef de l'opposition officielle, je ne pouvais m'empêcher de penser qu'il s'était senti rejeté par la population. Il a tenté par deux fois, à la tête de son parti, de se proposer comme alternative au gouvernement. Par deux fois, en deux élections générales, il s'est présenté devant la population canadienne pour diriger les destinées du pays et, par deux fois, il a été rejeté par la population. Tout son discours était empreint de mauvaise humeur, qui ressortait de cette double rebuffade mais, chose étrange, il s'est appliqué assez longuement à nous expliquer qu'il était triplement dépité, puisqu'une grande partie de son discours a consisté à reprocher aux honorables députés du Nouveau parti démocratique de ne pas l'avoir appuyé, lui, plutôt que nous. Il a employé une bonne partie de son discours à expliquer comment il aurait conduit les travaux de la Chambre si, effectivement, il n'avait pas été rejeté et par la population et par les députés du Nouveau parti démocratique.

Or, la conclusion que nous en avons tirée, c'est qu'il fallait accepter le verdict de l'«électorat», former le gouvernement, corriger les erreurs—et, bien sûr, il y en a eu dans notre administration—présenter à la Chambre des communes un programme tel qu'elle ne nous retirerait pas, à tout le moins au début, sa confiance. C'est ce que nous avons voulu faire dans le discours du trône. C'est ce que je me propose de faire dans mes remarques, cet après-midi; c'est ce qui sera complété dans les remarques des ministres et députés qui vont participer au débat sur l'Adresse. C'est ce que nous avons commencé à faire dès le lendemain des élections, lorsque nous avons pris un certain nombre de mesures administratives—j'en donnerai quelques exemples tout à l'heure—pour essayer de redresser certaines erreurs administratives que nous avions pu commettre.

[Traduction]

Certains ont critiqué notre décision de former un gouvernement—non pas tellement pour des motifs constitutionnels, mais pour des motifs d'un tout autre ordre. Il y a tellement de précédents, et ils sont tellement clairs, je pense, que la question ne se posait réellement pas de savoir si nous avions le droit de former un gouvernement; certains spécialistes en droit constitutionnel ont posé une toute autre question: n'avions-nous pas le devoir de rencontrer la Chambre des communes et de lui demander de nous faire confiance. Je le répète, je n'ai pas entendu de proposition sérieuse fondée sur des motifs constitutionnels par laquelle on nous contestait le droit de former le gouvernement et de rencontrer la Chambre des communes. Par contre, certains ont fait valoir des arguments politiques pour nous refuser ce droit, je pourrais les ranger dans deux catégories.

• (1600)

D'abord, la catégorie de ceux qui préconisent ce qu'on appelle la théorie de la force d'impulsion. Certains universitaires, aidés et encouragés dans certains cas par les media, auraient, paraît-il, déclaré que le présent gouvernement a perdu sa force d'impulsion au cours des élections tandis que le parti conservateur en aurait gagné; donc, ayant perdu son élan, mon parti devrait démission-